

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :  
PROJET  
ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL :  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 19 JUIN 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-107

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** Mme GAIANI Audrey

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Castelnaudary a fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action.

Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du cassoulet en fait un acteur majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliées : mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires, personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine « Fêtes des Fruits et Légumes », mise en place de l'opération « un fruit « la récré ».

Monsieur le Maire rappelle que la ville a initié un Projet Alimentaire Territorial qui a reçu au mois de mai 2018 sa reconnaissance officielle et elle est par ailleurs labellisée Ville PNNS (Programme national nutrition santé).

Le PAT est une notion inscrite dans la loi d'avenir pour l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la politique nationale pour l'alimentation.

L'objet du PAT est d'identifier les acteurs les plus pertinents et volontaires pour répondre aux enjeux principaux :

- Le « bien manger » : éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le « bien produire » ou la nécessité d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ainsi la ville de Castelnaudary souhaite poursuivre les actions dans le cadre du dispositif engagé :

- Renforcer l'agriculture locale
- Renforcer l'identité du territoire
- Renforcer la cohésion sociale et la santé des populations.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes	
Dépenses 2019	32 984,90		
Dépenses 2020	44 867,10		
Frais de personnel 2019/2020 <i>Suivi administratif du projet</i>	<b>28 170,00 €</b>	LEADER	50 000,00
		autofinancement ville de Castelnaudary	56 022,00
<b>Total</b>	<b>106 022</b>	<b>Total</b>	<b>106 022</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions auprès des différents partenaires soutenant les actions en rapport avec le Plan alimentaire territorial.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la proposition de solliciter des subventions auprès des différents partenaires soutenant les actions en rapport avec le PAT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat et documents y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20200615-DB2020107-DE  
Reçu le 17/06/2020